

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 114-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.332

Déposée le: 02.06.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –



Le canton de Berne favorable à une caisse maladie unique régionale?

A l'issue du rejet de l'initiative fédérale « Pour une caisse publique d'assurance-maladie », lors de la votation du 28 septembre 2014, plusieurs directrices et directeurs cantonaux de la santé de Suisse romande ont évoqué l'idée de mettre en place une caisse unique à l'échelon régional ou intercantonal. L'objectif poursuivi est surtout d'étendre la maîtrise des cantons sur la politique de santé, les cantons étant plus en phase avec les réalités du terrain que la Confédération. Mais l'idée rencontre également le soutien de cercles spécialisés : l'Association des Médecins du canton de Genève, l'Association vaudoise des médecins de famille, ainsi que les associations des médecins-assistantes et médecins-assistants des cantons de Genève, Vaud et Fribourg ont ainsi accueilli favorablement cette proposition.

Dans ces circonstances, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel regard le Conseil-exécutif porte-t-il sur les avantages et les inconvénients d'une caisse unique ?
2. Le Conseil-exécutif s'entretient-il à ce propos avec la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS) ?

3. Le Conseil-exécutif bernois est-il favorable à une collaboration avec les cantons romands en vue de la création d'une caisse régionale unique pour la région ?
4. Comment l'idée d'une caisse régionale unique est-elle accueillie au sein des cercles spécialisés bernois, notamment parmi les médecins de famille, les médecins-assistantes et médecins-assistants, les associations professionnelles des médecins et du personnel soignant ?

Destinataire

- Grand Conseil